

VENTES

Immeubles à usage d'habitation, terrains	
Montant net T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C. Avec un minimum de 5000€
	Mandat de vente
Jusqu'à 40 000€	5 000 €
40 001€ à 60 000€	5 500 €
60 001€ à 80 000€	6 000 €
80 001€ à 100 000€	6 500 €
100 001€ à 120 000€	7 000 €
120 001€ à 140 000€	7 500 €
140 001€ à 160 000€	8 000 €
160 001€ à 180 000€	9 000 €
180 001€ à 200 000€	10 000 €
200 001€ à 225 000€	11 000 €
225 001€ à 250 000€	12 000 €
250 001€ à 275 000€	13 000 €
275 001€ à 300 000€	14 000 €
300 001€ à 325 000€	5 %
325 001€ à 350 000€	5 %
350 001€ à 375 000€	5 %
375 001€ à 400 000€	5 %
400 001€ à 450 000€	4,5 %
450 001€ à 500 000€	4,5 %
500 001€ à 600 000€	4 %
600 001€ à 800 000€	4 %
800 001€ à 1 000 000€	4 %
1 000 001€ à 2 000 000€	3,5 %
2 000 001€ et +	3,5 %

PROGRAMME NEUF ET VEFA

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné.

ACJ IMMOBILIER applique la grille tarifaire imposée par le promoteur

STATIONNEMENTS

Montant net T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C.
	Mandat
Jusqu'à 20 000€	12%
20 001€ à 30 000€	10%
30 001€ et +	10%

PRECISIONS

Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

Les honoraires seront à la charge exclusive du vendeur sauf convention contraire.

Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.

Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.

Les tarifs indiqués sont des montants maximum.

LIENS

Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045118966>

Louer un logement soumis à l'encadrement des loyers :
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/louer-logement-soumis-encadrementloyers-ce-que-vous-devez-savoir>